

## Conseil d'établissement école secondaire Saint-Luc

### Procès-verbal

Du 13 Juin 2016 à 19h00 au local 162

Étaient présents :

Madame Laure Barnouin	Présidente
Madame Maryse Tremblay	Directrice
Madame Asma Benaziz	membre Parent,
Madame Gabriela Grosu	membre Parent
Madame Nadia Tabib	membre Parent
Madame Nabila Nouaouria	membre Parent
Madame Stéphanie Gagnon	membre Professeur
Monsieur Richard Savignac	membre Professeur
Madame Fatima El Mehdi	membre Professeur
Madame Nathalie Trudel	membre Professeur
Madame Mary Zarif	membre Professeur
Madame Marie Luce Copel	Invitée

#### 1. Ouverture de la séance :

Ouverture à 19h10 mn, constat du quorum et affectation de la tâche de secrétariat à M<sup>me</sup> Nabila Nouaouria.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour sans amendements.

L'ordre du jour a été adopté par M<sup>me</sup> Nouaouria secondée par M<sup>r</sup> Savignac.

#### 3. Suivi à la rencontre du 31mai 2016 :

M<sup>me</sup> la Présidente a fait les suivis sur certains dossiers :

- Lettre pour rack à vélo et caméra de surveillance envoyée.
- Suivi pour cour intérieure.
- Concernant l'insatisfaction des élèves quant à la qualité de l'uniforme un suivi sera fait durant les 2 années de contrat restant.
- Suivi concernant les projets potentiels à financer par la collecte de fonds
- Vie étudiante, des cartes ont été préparées à remettre aux élèves.
- M<sup>me</sup> Benaziz a pris contact avec l'organisme Tandem ainsi que le PDP 11 pour programmer une opération de burinage. L'opération relancée à la rentrée. Cela

exige l'autorisation et/ou la présence d'un adulte, voir si un enseignant pourra superviser le burinage.

#### **4. Suivi à la rencontre du 31mai 2016 :**

Le procès-verbal a été adopté sur proposition de M<sup>f</sup> Savignac secondé par M<sup>me</sup> Zarif.

#### **5. Études des dossiers :**

Dossier pour adoption : Budget pro-forma 2016-2017

M<sup>me</sup> Tremblay a introduit le budget pro-forma en précisant les nuances par rapport à un budget effectif.

M<sup>me</sup> Copel a présenté les comptes locaux. Mme Grosu a posé une question concernant l'écart. M<sup>me</sup> Tremblay fournit les explications suivantes : Il y a eu ajout de 2 journées d'entretien ménager. Il est possible de couper dans le fond 1 au niveau du personnel non enseignant.

*Pour les comptes locaux :*

Dans le cadre des services personnels à l'élève, il y a 2 personnes ressources pour les troubles d'autisme.

Dans le volet soutien aux projets éducatifs, sont couverts les achats de matériel de laboratoire, l'organisation de concours, les cours particuliers en musique, le personnel de sécurité au diner, ainsi que le paiement des correcteurs. Le budget est ventilé sur l'ensemble des projets. Par ailleurs, une enveloppe discrétionnaire sert à ces mêmes projets.

Des explications ont été fournies concernant les – 7 857 \$ dans le volet gestion, il s'agit d'un déficit qui se traduira en une réduction du personnel non- enseignant.

Dans le volet Autres, on trouve les lignes téléphoniques qui sont prises en charges par la CSDM.

*Pour les comptes locaux :*

Pour les services aux élèves, une projection de 3,5 postes en aide TED et libération pour activités diverses est prévue.

De plus, 6 postes de direction et de sous-direction sont projetés.

Dans le volet CLP, sont couverts les frais de perfectionnement, incluant un certain pourcentage pour le perfectionnement en PEI.

*Pour le fond 5, Agir autrement :*

Il est prévu un effectif de 1,4 postes de surveillants et de psychoéducateurs (dont 0,6 sont payés du fond 1), ainsi qu'un complément de 10 000\$ pour services informatiques.

*Dans les allocations supplémentaires :*

Dans le volet lecture à l'école, un budget d'environ 30 000\$ est attribué à l'achat d'ouvrages pour la bibliothèque.

Dans le volet apport à la vie de l'école sont prévues les salaires des enseignants dans les activités excédent leurs charges.

Dans le volet soutien intégration d'élèves, un budget est attribué au paiement d'un orthopédagogue.

Dans le volet libération partielle des enseignants, un budget est prévu pour le paiement des suppléances.

Au final, pour l'année 2015-2016, un déficit de 30 000\$ est prévu. Le déficit effectif ne sera connu qu'au mois d'octobre.

Le budget pro-forma est adopté par Mme Grosu, secondé par Mme El Mehdi.

Dossier pour approbation: Code de vie

Le dossier est présenté par M<sup>me</sup> Tremblay.

Concernant l'uniforme, M<sup>me</sup> El Mehdi soulève le problème des jupes raccourcies. M<sup>me</sup> Tremblay explique que cet aspect est couvert par l'interdiction des modifications à l'uniforme.

Concernant la question doit-on appeler pour motiver les absences, l'information figure à la page 12 de l'agenda.

M<sup>me</sup> Zarif pose le problème de l'expression 'est à la discrétion des enseignants'. Une discussion a permis d'éclaircir la nouvelle position.

Concernant l'utilisation des cellulaires, M<sup>r</sup> Savignac, approuvé par M<sup>me</sup> Zarif, souligne l'excellent travail d'équipe qui a mené à cette responsabilisation de l'usage du cellulaire. On note, par ailleurs, que c'est au tour des parents de mener une telle discussion.

Concernant le plagiat, des balises claires ont été mises en place.

M<sup>me</sup> El Mehdi pose le problème du retour après une absence. Elle souligne l'importance de responsabiliser les parents quant à l'appel au secrétariat de niveau car l'outil agenda est insuffisant.

Le dossier Code de vie est approuvé par M<sup>r</sup> Savignac, secondé par M<sup>me</sup> Trudel.

#### **6. Vie étudiante :**

Aucun point à présenter.

#### **7. Rapport de la déléguée au comité de parents de la CSDM :**

Aucun point à présenter.

#### **8. Période réservée au public**

Aucun point à présenter.

#### **9. Divers :**

Pour Bilan, 6 postes parents de 2 ans seront ouverts à l'élection l'année prochaine :

- Mme Grosu termine son mandat de 2 ans.
- Mme Tabib termine son mandat de 2 ans.
- Mme Benaziz termine son mandat de 2 ans.
- Mme Barnouin termine son mandat de 2 ans.
- Mme Nouaouria termine son mandat de 2 ans.
- Abandon d'un mandat de 2 ans.

#### **10. Levée de la séance :**

Suite à l'épuisement de l'ordre du jour, la présidente du CÉ a procédé à la levée de la séance à 20h 35.